



Traité 'Halla

Michna 6 - Chapitre 3

גַּר שֶׁנִּתְּגֵיר וְהִיְתָה לוֹ עֶסָה,
בַּעֲשִׂית עַד שֶׁלֹּא נִתְּגֵיר, פְּטוּר;
וּמִשְׁנִתְּגֵיר, חֵיב.
וְאִם סָפֵק, חֵיב,
וְאִין חֵיבִין עָלֶיהָ חֻמָּשׁ.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:
הַכֹּל הוּלֵךְ אַחֵר הַקְרִימָה בַּתְּנוּרָה:

Lorsqu'un converti a une pâte qui était achevée avant sa conversion, il est dispensé de la 'Halla ; si elle a été achevée après sa conversion, il doit la 'Halla, ainsi qu'en cas de doute ; mais l'on n'est pas tenu (en cas de rachat) d'ajouter le cinquième. Rabbi 'Akiva dit : tout dépend de la question de savoir si le pain au four formait déjà une croûte.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions